

1. Freddy Bouchez, pourriez-vous vous présenter en quelques mots ?

Je suis assistant social de formation. Sur le plan militant, je me suis engagé sur le terrain de la défense des droits des personnes migrantes et de ceux des allocataires sociaux. Je suis membre de la Marche des Migrant-e-s et de l'Association de Défense des Allocataires Sociaux.

2. On parle de personnes migrantes, trans-migrantes, sans-papiers, réfugiées. Pourriez-vous nous éclairer sur ces différents termes ? Ces personnes sont-elles confrontées aux mêmes difficultés ?

Pour l'UNESCO, un **migrant** est « toute personne qui vit de façon temporaire ou permanente dans un pays dans lequel il n'est pas né et qui a acquis d'importants liens sociaux avec ce pays ».

Les personnes trans-migrantes qui vivent actuellement en Belgique, veulent atteindre l'Angleterre. Le gouvernement Belge leur refuse toute aide car elles ne souhaitent pas faire de demande d'asile. N'ayant aucun droit, les personnes trans-migrantes dépendent de la solidarité citoyenne. Sans celle-ci, elles n'auraient pas de quoi se nourrir, se loger ou se soigner quand cela est nécessaire.

Les sans-papiers sont des personnes à qui la Belgique a refusé le statut de réfugié à l'issue de la procédure de leur demande d'asile. Il s'agit aussi de personnes arrivées en Belgique avec un visa touristique et qui ne sont pas retournées dans leur pays à l'expiration de celui-ci. C'est le cas par exemple de membres de familles auxquels l'Etat Belge a refusé le regroupement familial et qui ont bravé cette interdiction en s'installant quand même dans notre pays. Les sans-papiers et leurs familles, n'ont aucun droit à part l'Aide Médicale Urgente.

En droit international, le terme de « réfugié » est utilisé pour désigner une personne qui, en cas de retour dans son pays, craint « avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe ou de ses opinions politiques ».

Être reconnu comme réfugié passe souvent par le **dépôt d'une demande d'asile** individuelle auprès d'un État. Certaines personnes vont fuir la guerre ou des persécutions politiques. D'autres peuvent fuir des situations de famine ou de pauvreté très extrême. Des femmes vont quitter leur pays d'origine pour échapper à des violences spécifiques.

Là où les situations se ressemblent c'est que tous ces hommes, femmes et enfants vont connaître, pour la plupart, d'énormes difficultés pour atteindre l'Europe ou d'autres pays riches dans le monde. Souvent, pour partir, ils doivent dépendre de passeurs quel que soit le moyen par lequel ils quittent leur pays. Ceux-ci peuvent être la route dans des camions, la mer dans des bateaux ou encore l'avion et la marche. Cet exil coûteux financièrement est en plus très dangereux. Il suffit de voir les dizaines de milliers de personnes et d'enfants mort-e-s en Méditerranée pour s'en rendre compte. De nombreuses personnes et enfants ont également perdu la vie, asphyxié-e-s, dans des camions surchargés. Ces dernières années, cette dangerosité de l'exil a augmenté avec la politique de fermeture des frontières pratiquée par les Etats de l'Union Européenne et par la plupart des pays riches dans le monde. L'Europe forteresse a entraîné la construction de camps où s'entassent, au minimum, des dizaines de milliers de personnes qui vivent dans des conditions infâmes, que ce soit par exemple en Turquie, en Grèce ou en Italie.

Beaucoup d'associations revendiquent l'ouverture de voies d'accès légales et sûres vers l'Europe, mais en vain. Or, il n'y a que cette solution qui pourrait éviter tous les drames liés à l'exil que nous connaissons actuellement. Il y a eu des accords dits de relocalisation et de réinstallation pour qu'au moins un certain nombre de ces personnes puissent quitter ces camps, mais ceux-ci ne sont que très partiellement respectés, y compris par la Belgique.

3. Quand les associations de soutien aux sans-papiers réclament une régularisation massive de ces personnes, est-ce aussi pour garantir une meilleure approche en termes de santé ou uniquement pour le seul droit à l'aide médicale urgente ?

Quand les associations réclament la régularisation des sans-papiers, c'est pour que ceux-ci aient des droits pleins et entiers. C'est donc pour dépasser le cadre de l'Aide Médicale Urgente. Si les sans-papiers avaient des droits égaux aux nôtres, ils pourraient travailler légalement, avoir de quoi se loger ou acquérir un meilleur logement, ils n'auraient plus peur d'être arrêtés et expulsés et pourraient vivre déjà en meilleure santé mentale.

C'est psychologiquement éprouvant de vivre dans l'incertitude complète et de ne pouvoir rien planifier pour soi-même et ses enfants. La régularisation permettrait que les sans-papiers puissent avoir un accès beaucoup plus large aux soins de santé. Il faut savoir que certains soins (lunettes, dentaires, ...) dans l'AMU peuvent être considérés comme des soins de confort et être refusés.

4. Pourriez-vous décrire, hors Covid-19, ce que vous faites à travers la marche des migrants de la région du Centre ?

Hors Covid-19, la Marche des Migrant-e-s organise des actions pour créer des liens entre des personnes migrant-e-s avec ou sans-papiers et toute personne de nationalité Belge qui vit des situations de précarité. Par celles-ci, nous voulons créer une solidarité dans l'ensemble de la population avec les personnes migrant-e-s pour défendre l'accès au droit d'asile et une meilleure politique d'accueil, un assouplissement des conditions du regroupement familial, la régularisation des sans-papiers.

Nous aidons concrètement des familles sans-papiers en grande difficulté. Il nous arrive régulièrement d'intervenir pour aider au paiement d'un loyer, d'une facture de gaz et d'électricité, de frais scolaires, d'inscription d'enfants à la plaine de jeux, d'un abonnement de bus, ... Nous créons ou recréons un réseau social autour de certaines familles ou personnes sans-papiers et accompagnons dans certaines démarches auprès des CPAS, des avocat-e-s et des écoles.

5. Quelle est la situation sur le terrain pour les personnes migrantes en cette période de crise sanitaire ; mais également pour les associations et les acteurs qui travaillent sur le terrain ? Cette crise a-t-elle un impact sur les droits des personnes migrantes ?

Dans cette période de crise sanitaire, la situation est particulièrement difficile pour les personnes demandeuses d'asile et pour les sans-papiers. La majorité des demandeurs d'asile sont hébergés dans des centres ouverts. Ceux-ci hébergent parfois plusieurs centaines de personnes. Les chambres ne sont pas individuelles mais collectives. Une chambre peut contenir entre 2 et 9 personnes, voire plus. Dans certains centres, les gens doivent demeurer confinés dans leur chambre, de longues heures, avec les mêmes personnes et la « discipline » est surveillée par des vigiles. Dans cette période de crise, les centres ouverts ressemblent de plus en plus à des centres fermés.

Pour les sans-papiers qui avaient réussi à garder un logement du fait d'un revenu dû au travail en noir et d'aides de la famille ou d'amis, la situation devient très compliquée. Les sans-papiers travaillent dans la restauration et dans la construction. Beaucoup ont donc perdu leur travail. Ils n'ont pas de droits sociaux et donc pas droit aux mesures de chômage temporaire. Il y a un grand danger qu'un certain nombre d'entre eux ne sachent plus payer leur loyer et risquent de perdre leur logement. Bien que l'accès à l'AMU ait été simplifiée, il s'avère que beaucoup ne la connaissent pas et se trouvent sans possibilité de prise en charge de soins de santé qui seraient liés au virus. Ne plus avoir du tout d'argent signifie aussi qu'il n'y a plus de possibilité de se nourrir de façon suffisante ni d'offrir quoi que ce soit aux enfants. L'achat de produits d'hygiène intime et de nettoyage est aussi un gros problème.

Les sans-papiers qui occupent des bâtiments laissés vides à Bruxelles et à Liège sont aidés par les associations citoyennes.

La Marche des Migrant-e-s prend régulièrement des nouvelles des personnes et familles qu'elle suit. Nous avons dû intensifier notre solidarité financière à l'égard de deux familles en termes de paiement en permanence d'un loyer pour l'une et du versement d'une somme hebdomadaire pour l'autre. Nous participons à une campagne politique qui se développe dans le pays et qui revendique la régularisation des sans-papiers afin que ceux-ci puissent mieux se protéger et du même coup, mieux protéger les autres contre le virus.

6. Avez-vous reçu une aide de l'état afin de faire face à cette situation de crise ? Quels sont les besoins du terrain aujourd'hui ? Sont-ils plus importants et/ou différents d'hier ?

Nous ne recevons aucune aide de l'Etat ni d'aucune autre structure. Pour les actions que nous développons dans le cadre de la crise sanitaire, nous avons fait un appel aux dons. En d'autre temps, la Marche des Migrant-e-s s'autofinance en organisant des repas, des concerts ou des expos solidaires. Nous avons publié le livre « Avec tous les sans » qui est vendu au profit des activités de solidarité de l'association.

Aujourd'hui, les besoins de terrain, c'est de faire en sorte que des gens et leurs enfants puissent encore avoir accès à l'essentiel pour pouvoir mieux se protéger contre le virus. Ce n'est pas le cas pour beaucoup de sans-papiers et leurs enfants. Avec d'autres associations, nous avons dû mettre sur pied une distribution de colis alimentaires pour des personnes avec et sans-papiers, qui, visiblement, échappent aux radars sociaux. Nous avons pu le faire grâce à l'investissement de la banque alimentaire Les Petits Paniers du Cœur. Mais sans aide institutionnelle, nous ne pourrions pas tenir le coup plusieurs mois. Or, la crise sanitaire va durer longtemps et ça nous fait très peur pour toutes ces personnes et leurs familles, surtout s'il y avait des rebonds épidémiques.